

AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2019

Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE.	Les aides gouvernementales						Les aides complémentaires	Les aides régionales	
	TVA	CITE (1)	Éco-Prêt Taux Zéro	Les Chèques Énergie	Prime Coup de Pouce (2)		Autres obligés	Aides de l'Anah (3)	
							Prime CEE (Quelle Energie / Engie / EDF / Total / Leclerc...)	Habiter Mieux Sérénité (a)	Habiter Mieux Agilité (b)
Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers modestes et les foyers très modestes		
Chauffe-eau Solaire	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	✓	✓	✗
Système solaire combiné	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	✓	✓	✓
Panneaux photovoltaïques	5,5 %	✗	✗	✗	-	-	✗	✓	✗
Chaudière Gaz à Condensation <small>(Très hautes performances énergétiques ETAS ≥ à 92%)</small>	5,5 %	30 %	✓	✓	600 €	1 200 €	✓	✓	✓
Chaudière biomasse performante	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	✓	✓	✓
Poêle à Bois	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	✓	✓	✓
Pompe à chaleur Air/Air	20 %	✗	✗	✓	-	-	✓	✓	✓
Pompe à chaleur Air/Eau	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	✓	✓	✓
Pompe à chaleur Eau/Eau	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	✓	✓	✓
Pompe à chaleur Hybride	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	✓	✓	-
Chauffe-eau Thermodynamique	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	✓	✓	✗
VMC Double flux	20 %	✗	✗	✗	-	-	✗	✓	✗
Frais d'audit énergétique	10 %	30 %	✓	✗	-	-	✗	(obligatoire pour bénéficiaire de cette aide)	✗
Dépose cuve fioul	5,5 %	50 %	✗	✗	-	-	✗	✗	✗

L'ensemble des dispositifs d'aides sont cumulables.

(1) - Le **CITE** (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) est accessible à tous et permet une prise en charge de **30 % sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion**. Il existe également un CITE de 30% sur le montant de la main d'oeuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50 % du CITE pour la dépose d'une cuve à fioul est appliqué au coût de la main d'oeuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah.

(2) - **Prime Coup de Pouce**
Conditions pour les foyers modestes : le plafond des ressources annuelles à ne pas dépasser est fixé à 35 510 € en Île-de-France et 26 923 € dans les autres régions. L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. Le montant attribué s'élève à 4 000 € maximum pour les foyers modestes et 2 500 € pour les autres.

(3) - **Aides de l'Anah**
Réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 respecte le barème de l'Anah.
À noter que pour bénéficier de la subvention Habiter Mieux Sérénité, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour vous accompagner le demandeur au long du projet.

(a) **Anah Habiter Mieux Sérénité**. Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique.

Foyers modestes : 35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 7 000 € maximum.
+ La prime Habiter Mieux 2 : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)

Foyers très modestes : 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10 000 € maximum.
+ la prime Habiter Mieux 2 : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)

(b) **Anah Habiter Mieux Agilité**. Aide réservée aux travaux d'urgence.

Foyers modestes : 35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 7 000 € maximum.

Foyers très modestes : 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 10 000 € maximum.

TROUVER UN INSTALLATEUR RGE

Les différentes aides ne pourront être accordées que si le particulier fait appel à un installateur RGE.

Pour rechercher un professionnel labellisé RGE, ayez le bon réflexe <https://www.qualit-enr.org/annuaire>

Le gouvernement a mis en place le réseau FAIRE, un nouveau service public qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes.

Un conseiller FAIRE est disponible au

0 808 800 700 Service gratuit
+ prix appel

LES AIDES GOUVERNEMENTALES ET LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

TVA Taux réduit	En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevée depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %. https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568
Crédit d'impôt 2019	Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) est accessible à tous et permet une prise en charge de 30 % sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion. Il existe également un CITE de 30% sur le montant de la main d'oeuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50 % du CITE pour la dépose d'une cuve à fioul est appliqué au coût de la main d'oeuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224
Éco-Prêt à Taux Zéro	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905
Le Chèque Énergie	https://www.chেকেeenergie.gouv.fr
Prime Coup de Pouce	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020
Offre EDF "Mon chauffage durable"	https://travaux.edf.fr/financement/prime-energie-d-edf/mon-chauffage-durable ou https://www.prim-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
Prime Engie	https://particuliers.engie.fr/economies-energie/conseils/realiser-des-travaux-d-isolation/le-point-sur-la-prime-ecoenergie.html
Prime Quelle Énergie	https://www.quelleenergie.fr/aides-primes/certificats-economies-energie/prime-energie
Programme Habiter Mieux de l'Anah Aides de l'Anah	http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/ ou http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/
Habiter Mieux Sérénité <small>Aide réservé à un ensemble de travaux de rénovation énergétique</small>	Foyers modestes 35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité / Agilité est de 7 000 € maximum. + La prime Habiter Mieux 2 : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)
Habiter Mieux Agilité <small>Aide réservée aux travaux d'urgence</small>	Foyers très modestes 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité / Agilité est de 10 000 € maximum. + La prime Habiter Mieux 2 : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)
Aides et subventions locales	https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-proprietaire/amelioration/aides-locales-a-leco-renovation/
Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616
Aides de la Caisse de retraite	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613
Compte Épargne CO₂	Une initiative encourageant la lutte contre le réchauffement climatique https://www.compteco2.com